



Patron violent et licenciement

Par **BenjBenj**, le **25/08/2010** à **01:42**

Bonjour,
Voici mon problème:
Je suis dans un cabinet d'architecture depuis 1 an maintenant et mes patrons sont un couple et sont associés. J'ai assisté dès les premiers jours à des disputes très violentes venant surtout de la part du mari qui s'en prenait au matériel, jetait des chaises et des cendriers dans l'agence (qui a éclaté et qui aurait pu éventuellement toucher quelqu'un). Ces disputes ont eu lieu régulièrement à tel point que j'ai plusieurs fois voulu démissionner car mon lieu de travail devenait insupportable.
Il y a de ça 2 semaines j'ai appris que mon patron avait battu sa femme à son domicile et qu'elle n'était plus la bienvenue à l'agence, cette partie tient du domaine privé mais en tant que salarié il m'est très difficile de faire comme ci je ne savais pas ce qu'il se passait.
Avant de partir en vacances, mon patron m'a fait une sorte de chantage du genre "si la patronne ne revient pas, tu me fais pas le coup de ne pas revenir", en outre, il a regardé dans mon téléphone pour savoir si j'avais eu contact avec ma patronne les derniers jours où elle était absente du à son problème conjugal. Le dernier jour il était très agressif.
Nous sommes 2 employés dans la société et nous avons été témoin de certaines choses.
Aujourd'hui je suis sensé reprendre le travail dans 1 semaine mais je ne souhaite plus y retourner et ma patronne ne répond pas à mes appels car elle m'a certifié que j'aurais ma lettre de licenciement afin que je puisse avoir mes droits.
Mes questions sont: que puis je faire aujourd'hui pour éviter de retourner sur mon lieu de travail? que risque je si je ne m'y rends pas?
Puis je, dans le cas où cela se passerait mal, avoir recours aux prud'hommes pour m'aider dans cette affaire?
Merci

Par **P.M.**, le **25/08/2010** à **08:34**

Bonjour,
Il y a différentes solutions, mais dans un premier temps vous risquez de ne pas pouvoir percevoir d'indemnités chômage...

Par **moustique2712**, le **16/02/2011** à **16:35**

Bonjour, alors j'ai enfin trouvé quelqu'un qui a à peut pret le meme probleme que moi. Voila je suis apprentie dans un restaurant depuis maintenant 1 an et demi je passe mon bac dans 4 mois... rnMon patron a frappé violemment ma patronne et celle ci a donc décider de divorcer et ne reviens plus travailler dans l'entreprise (elle n'était pas vraiment patronne il est le seul a avoir l'entreprise, mais c'était sa femme donc voila) Quand j'ai appris ça, je n'ai pas eu envie de me retrouver seule avec lui et j'ai donc décidé daller voir mn medecin pour me mettre en arret maladie... donc je suis en arret depuis le 10 fevrier jusqu'au 20, et du 21 fevrier au 3 mars c'était les vacances car il fermait.rnJe n'ose vraiment pas y retourner d'autant plus qu'il a des paroles dure avec moi il me fait peur ...il est difficile de retrouver un autre patron qui veuille bien me prendre pour 4 mois seulement ... j'en ai parlé au CFA mais eu ne font pas grand chose , j'aimerais savoir si il existe des droits pour les apprentis en entreprise quand ça se passe mal avec les patrons, je suis vraiment perdue et je ne sais plus quoi faire . merci de mappporter vos conseils... svp :/

Par **Marion2**, le **16/02/2011** à **17:27**

[s]moustique23712,[/s]rnIl est inutile d'écire deux posts pour le même sujet. J'ai supprimé votre premier post.